

TARIFS MUNICIPAUX - PERIODE 2022-2023 - DECISION MUNICIPALE DU 20/05/2022

	tarif proposé	tarif décidé	observations
Occupation du domaine public (suite 1)			
☞ barraques de chantier	l'unité et par semaine	50,00 €	50,00 €
☞ Bétonnières et autres matériels de même type	le m2 et par semaine	15,00 €	15,00 €
☞ Bennes	l'unité et par semaine	75,00 €	75,00 €
☞ Barrières de chantier sur emprise publique			
➤ sans affichage	le mètre et par semaine	13,00 €	13,00 €
➤ avec affichage	le mètre et par semaine	35,00 €	35,00 €
☞ Echafaudage	le m2 et par semaine	20,00 €	10,00 €
☞ Dépôt de matériaux	le m2 et par semaine	20,00 €	10,00 €
☞ Engins de chantier			
➤ avec emprise partielle et maintien de la circulation	<i>pour la 1/2 journée</i>	200,00 €	200,00 €
➤ avec barrage total de la chaussée	<i>pour la 1/2 journée</i>	400,00 €	400,00 €
☞ Prises de vues cinématographiques			
➤ sans perturbation de la circulation	de 07H00 à 20H00 (jour)	600,00 €	600,00 €
	de 20H00 à 07H00 (nuit)	1 100,00 €	1 100,00 €
➤ avec perturbation de la circulation	de 07H00 à 20H00 (jour)	950,00 €	950,00 €
	de 20H00 à 07H00 (nuit)	1 300,00 €	1 300,00 €
☞ réservation de stationnement pour véhicules utilitaires (Type ACMS, etc...)	par jour et par véhicule	100,00 €	100,00 €
☞ stationnement de véhicules publicitaires ou de véhicules à vendre	par jour et par véhicule	50,00 €	50,00 €
☞ chevalets (porte affiches sur domaine public)	à l'unité	50,00 €	50,00 €
☞ Appareils distributeurs (type publicités immobilier)	à l'unité	50,00 €	50,00 €